



**Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard**  
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes  
**Tel : 04 66 76 95 83**  
**Portable : 06 84 48 86 22**  
**Email : [cgt@gard.fr](mailto:cgt@gard.fr)**  
**Site : [www.cd30.reference-syndicale.fr](http://www.cd30.reference-syndicale.fr)**  
**Facebook : [cgt cdgard](https://www.facebook.com/cgtcdgard)**



**Syndicat Sud Solidaires du Conseil départemental du Gard**  
16 rue Bourdaloue – 30000 Nîmes  
**Tél: 04 66 21 64 79    Portable : 06 84 33 31 77**  
**Email: [sud2@gard.fr](mailto:sud2@gard.fr)**

Objet : Préavis de grève à compter du 4 septembre 2018 à 0 heure.

Monsieur le Président,

Suite au préavis de grève du 12 juillet 2018, du jeudi 19 juillet 2018 et n'ayant obtenu aucune réponse significative concernant les revendications des agents de la DGADS, qui vous ont été exprimées lors de la rencontre du 19 juillet 2018, l'intersyndicale SUD et CGT du Conseil général du Gard dépose le présent préavis de grève conformément aux dispositions de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, des articles L2512-1 à L2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics à compter du mardi 4 septembre 2018 à 0 heure.

Nous vous rappelons les principales revendications des agents de la DGADS :

- Respect et élargissement du protocole effectifs et mobilités de mars 2010 (augmentation du nombre de titulaires mobiles afin de répondre aux besoins de remplacements de tous les services de la DGADS). Création de postes de titulaires mobiles pour l'encadrement.
- Recrutements de personnel (Administratifs, Sociaux et médicaux sociaux).
- Augmentation des places d'accueil (structures, foyer de l'enfance). Augmentation des moyens pour répondre aux mesures contractuelles.
- Moyens matériel pour travailler ainsi que des locaux adaptés (salles médiatisées dans tous les lieux d'accueil, véhicules de services etc).
- Demande qu'une analyse soit faite par le CHSCT pour étudier les raisons pour lesquelles des agents de la DGADS sont épuisés professionnellement avec de nombreux arrêts maladie. Certaines équipes connaissent des turn-over de personnel. Les fiches hygiène sécurité sont en augmentation à la DGADS.
- Développement d'une réelle politique avec les moyens nécessaires pour favoriser la prise des congés, et repos hebdomadaires des assistants familiaux.
- Maintien de la rémunération des assistants familiaux dans le cadre de la présomption d'innocence.
- Prise en compte de l'ancienneté des assistants familiaux des 2 ans d'activité.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Christophe JEANJEAN,  
Secrétaire du Syndicat CGT  
du Conseil départemental du Gard.

Nathalie GLEIZAL,  
Secrétaire du Syndicat SUD  
du Conseil départemental du Gard.